

Procès-verbal du Maire

Jean-Michel Levesque



CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 2 novembre 2015

Hôtel de ville – Château de Grouchy

REPUBLIQUE FRANCAISE – DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D'OSNY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du lundi 2 novembre 2015.

Le deux novembre deux mille quinze à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le vingt-sept octobre deux mille quinze s'est réuni en séance publique.

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Michel LEVESQUE, Mme Murielle DUFLOS, Mme Nicole SIEPI, Mme Sylvie GUIGON, M. Jean-Claude PINQUET, Mme Christine ROBERT, M. Claude MATHON, Adjoints.

M. Maurice CZARNECKI, M. Maurice DESCAMPS, Mme Maryse GINGUENE, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Chaouki BOUBERKA, Mme Laurence TREFENKO, Mme Sybil AUBIN, M. Sylvain LANDEMAINE, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, M. Franck GAILLOT, Mme Christelle BENDADDA, M. Marcel LALLIOT, Mme Jeanine VATIN, M. Laurent ACHITE-HENNI, Mme Céline LAURENT, M. Dominique COUVREUR, Mme Patricia DESBATS, M. Pascal-Eric LALMY, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Yves CAILLAUD	à	M. Jean-Michel LEVESQUE
M. David AIMÉ	à	M. Jean-Claude PINQUET
M. Abdelmalek BENSEDDIK	à	Mme Nicole SIEPI
M. Daniel HEQUET	à	M. Maurice DESCAMPS
M. Jean-Marc CHAILLIOU	à	Mme Virginie BUSSON
M. Lionel ROUX	à	Mme Jeanine VATIN

ABSENTE :

Mme Caroline OLIVIER

SECRETAIRE DE SÉANCE :

M. Chaouki BOUBERKA

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 33.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 NOVEMBRE 2015

SOMMAIRE

- Commission Urbanisme, développement et gestion du cadre de vie :

244.11.2015 – Environnement – Avis de la commune d’Osny sur la demande d’utilité publique pour la création d’une troisième ligne à 400 000 Volts – Cergy – Terrier n°3 – Présentée par RTE, le 4 septembre 2015.

245.11.2015 – Urbanisme – Convention de surveillance et d’intervention foncière avec l’établissement la SAFER d’Ile de France (Société d’Aménagement Foncier et d’Etablissement Rural).

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 2 novembre 2015**

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le lundi 2 novembre 2015 à 20H30, sous la présidence de M. Jean-Michel Levesque, Maire.

~~~~~

**M. le Maire** ouvre la séance du conseil municipal et demande à M. Pinquet de procéder à l'appel.

**M. Pinquet** procède à l'appel et propose au conseil municipal de désigner M. Chaouki BOUBERKA comme secrétaire de séance. Le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité.

**M. le Maire** propose de à l'assemblée que Mme Duflos procède à la lecture de la première délibération.

**244.11.2015 - ENVIRONNEMENT – AVIS DE LA COMMUNE D'OSNY SUR LA DEMANDE D'UTILITE PUBLIQUE POUR LA CREATION D'UNE TROISEME LIGNE A 400 000 VOLTS - CERGY-TERRIER N°3 - PRESENTEE PAR RTE, LE 4 SEPTEMBRE 2015**

*Rapporteur : Mme Duflos*

**M. le Maire** remercie Mme Duflos et rappelle que cette affaire a démarré depuis la fin 2013 puisque c'est une réunion publique qui s'était tenue à l'initiative de RTE du reste mal annoncée et nous avons échangé à ce niveau-là. Depuis, la question a été posée de l'enfouissement de ces lignes et techniquement c'est impossible, 400 000 Volts sous terre cela ne peut pas passer. A plusieurs reprises nous avons reçu avec Mme Duflos, M. Pinquet, les services, etc..., M. Valentin qui est le Directeur Général de RTE, et nous avons évoqué la possibilité d'un dévoiement par le déplacement de ces pylônes, nous n'avons jamais eu de réponse ni négative, des hochements de têtes, nous n'avons jamais eu de réponse à ce niveau-là. A la suite de cela nous avons encore reçu M. Valentin, il y a quelques semaines, nous lui avons réitéré nos demandes de dévoiement. Nous avons appris fortuitement c'est pour cela que le conditionnel est utilisé dans la délibération, les pylônes si le projet se faisait comme cela, ne seraient pas rehaussés, c'est le cadeau de RTE. Nous n'avons aucun écrit pour le moment sur cette promesse qui nous a été faite. J'aurai tendance à dire, nous sommes entre nous, que je veux bien le croire, mais bon, je me méfie de ces promesses. Voilà je vous ai fait un peu un résumé de la procédure telle qu'elle s'est tenue. La Commune de Pontoise a prise ou va prendre aussi une délibération dans ce sens-là c'est-à-dire en émettant un avis défavorable. Je vous rappelle que nous sommes les deux Communes concernées par l'impact de cette augmentation de puissance cela en milieu urbain puisque pour le reste je dirais que l'essentiel de la ligne passe au milieu des champs et n'a pas d'impact direct sur les habitations. Nous en avons débattu en commission maintenant s'il y a d'autre question suite aux précisions que je viens de vous apporter. Si vous n'avez pas d'autre remarque, je soumetts cette délibération au vote. Je vous remercie pour l'adoption de cette délibération à l'unanimité. Le point suivant.

**245.11.2015 - URBANISME - CONVENTION DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION FONCIERE AVEC LA SAFER D'ILE DE FRANCE (SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL)**

*Rapporteur : M. Pinquet*

**M. le Maire** remercie M. Pinquet et signale que cette délibération n'avait pas de question particulière lors de la commission et demande s'il y a des interrogations.  
Il soumet la délibération au vote et remercie pour son adoption à l'unanimité.

La séance est levée à 21h.

**Fait à Osny, le 6 novembre 2015.**

**Le maire,**



**Jean-Michel LEVESQUE**